

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Arrêté temporaire n°VOI525EEB010824  
Portant réglementation de la circulation**

**24 RUE DU GENERAL DE GAULLE**

*Madame le Maire,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6*

*Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1*

*Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription*

*Vu la demande faite en Préfecture le 01/08/24*

*Vu l'arrêté n°AG200EEB270324 en date du 27 mars 2024 portant délégation de fonction et de signature à Frédéric ALTARE*

*Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages de télécommunications rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 19/08/2024 au 19/09/2024 RUE DU GENERAL DE GAULLE*

## ARRÊTE

**Article 1 :** À compter du 19/08/2024 et jusqu'au 19/09/2024, la circulation est alternée par feux du 18TER au 37 RUE DU GENERAL DE GAULLE.

Sauf contrainte de chantier, les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront installées à 9H00 et levées à 16H00.

La circulation sera également rétablie les mercredis de 12H00 à 13H00 ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.

Les travaux ne devront pas entraver la circulation des services de secours, des forces de l'ordre, de collecte des ordures ménagères pouvant emprunter cet axe de circulation.

L'entreprise devra mettre en place obligatoirement une indication pour les piétons en amont et en aval du chantier et devra informer les riverains de cette restriction.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CIRCET.

**Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts-en-Bocage, le 01/08/2024



**DIFFUSION:**

- CIRCET
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
- Service de Collecte des Ordures Ménagères
- Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts - Service transport scolaire
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

**ANNEXES:**

PLAN DES TRAVAUX

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

# Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré que la conduite n'est pas bouchée.  
Toutes conduites qui ne seront pas constatées cassées, après contrôle terrain, feront l'objet d'une pénalité.

Informations GC BLO :	
Opérateur d'Immeuble concerné :	FIBRE 85
N° FCI de la commande (obligatoire) :	
Commune concernée (code postal et nom) :	85140 Essarts en Bocage

Informations Mutualisation FTTH entre OC et OI (facultatif : à remplir uniquement dans le cadre de raccordement client final) :	
Opérateur Commercial concerné :	ORANGE
RéférenceCommandePriseInterneOC :	DA705-JNWD-001
ReferencePrestationPrise :	VE-8386-9AJE
Référence PBO :	PBO-85-083-869-1013
Client final : adresse	24 Rue du General de Gaulle 85140 Essarts en Bocage

Informations techniques (obligatoire) :	
Nombre de conduites entre les 2 extrémités :	1
Nombre de conduites cassées (avec aiguillage testé mais impossible) :	1
Nombre de conduites saturées (avec aiguillage testé mais impossible) :	0

Commentaire utile : 1 GCØ28 cassé 5m de la façade du client et a 21m de la L1T  
Point GPS casse : 46.77227 ; -1.22739  
Décharge : EC008LP

Adresse chambre A, Immeuble ou poteau
24 Rue du General de Gaulle 85140 Essarts en Bocage 46.77223 ; -1.22751

Adresse du point de casse Trottoir, chaussée ou pleine terre
24 Rue du General de Gaulle 85140 Essarts en Bocage Chaussée

Adresse chambre B, Immeuble ou poteau
39 Rue du General de Gaulle 85140 Essarts en Bocage 46.77215 ; -1.22720

